BUREAU D'ÉTUDES
PELNARD-CONSIDÈRE & CAQUOT
PARIS

AFFAIRE N° 13262

PLAN	DATE	INGr	DESr
102	3_5_33	J.M.	A.B.
102 a	27_5_33	" "	" "

PONT DE CHAPPE
SUR L'ALLIER

Coupe longitudinale

Échelle : 0,01 p. mètre

S.A.C.I.T.A. Sté Ame de Constructions Industrielles et Travaux d'Art 5, Avenue Ledru-Rollin PARIS Tél. Diderot 45.35

Données du calcul

Surcharges. Règlement du 26 mai 1931.

Caractéristiques des matériaux.

1° BÉTON — Arcs. Béton de gravillon au ciment artificiel ou au superciment ; résistance min. 250 kgs p. cm² à la mise en service. Dosage min. 400 kgs de ciment artificiel 20/25 ou 350 kgs de superciment 1ère qualité.
Aux articulations provisoires dosage spécial.
Autres parties en béton armé. Béton de gravillon au ciment artificiel. Résistance min. 200 kgs p. cm² à la mise en service. Dosage minimum 350 kgs de ciment artificiel 20/25.
Massifs de retombée des arcs. Béton de cailloux au ciment artificiel. Résistance min. 125 kgs p. cm² à la mise en service. Dosage minimum 250 kgs de ciment artificiel 15/20.

2° ACIER — a) Acier doux (barres de 8, 12 et 20 mm). Limite élastique 22 à 25 kgs p. mm². Résistance de rupture 38 à 46 kgs/mm². Allongement entre repères espacés de 7,20 diam. 18 à 22 %.
b) Acier mi-dur (barres de 16, 46 et 25 mm). Limite élastique ≥ 35 kgs p. m/m². Résistance de rupture ≥ 55 kgs p. m/m². Allongement entre repères espacés de 7,20 diam. ≥ 10 %.

Fondations, voir plan spécial.